Saint Nazaire les Eymes

Printemps 2018

Dossier Finances

P.4 à P.7

Agenda

- **Mercredi 2 mai :** Don du sang à l'Agora de St-Ismier, de 8h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h45 → page 15
- **Mardi 8 mai :** à 11h devant le monument aux morts, cérémonie pour commémorer l'anniversaire de la fin des combats de la deuxième guerre mondiale, en présence notamment des membres de l'Association des Anciens Combattants de St Nazaire, du Corps des Sapeurs-Pompiers et d'une délégation de l'Ecole des Pupilles de l'Air. La cérémonie sera suivie d'un apéritif salle CARTIER-MILLON.
- **Dimanche 13 mai :** vide-grenier de 8h à 16h30 autour du plateau sportif et de la salle CARTIER-MILLON organisé par le Comité des fêtes → page 15
- **Vendredi 25 mai :** fête des Voisins à organiser près de chez vous → page 15
- **Samedi 26 et Dimanche 27 mai :** trail de la Dent de Crolles organisé par Nature Evènements, départs des courses devant la salle CARTIER-MILLON → page 14

Toutes ces informations sont à retrouver sur :
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
Rubrique : Agenda

Sommaire

DOSSIER FINANCES P. 4/7

- Conseil Municipal du 20 mars P. 7

INFOS MUNICIPALES P. 8/9

- Réaménagement du Parc des Ecoutoux P. 8
- Le saumon du Manival P. 8
- Emplois d'été P. 9
- Attention piscines ! P. 9
- Urbanisme - Déclaration de travaux P. 9
- Fête des commerçants P. 9

INFOS INTERCOMMUNALES P. 10/11

- Prévention des cambriolages P. 10
- Personnes âgées : à noter P. 10
- Aide aux victimes P. 10
- Centre médico-social P. 10
- Permanences Info-Energie P. 10
- Relais Assistants Maternels P. 11
- TIPI- Accueil Parents-Enfants P. 11
- Café Parents d'Ados P. 11
- La Poste - Service Séniors P. 11

LA VIE DES ASSOCIATIONS P. 12/15

- Bibliothèque l'Oiseau-Lyre P. 12
- Accueil Migrants Grésivaudan P. 13
- Accueil Villes Françaises P. 13
- Art'si P. 13
- Trail de la Dent de Crolles P. 14
- Ut4M P. 14
- APE - Courses des Eymes P. 14
- Vide-greniers P. 15
- Sortir - Permanences de Mai P. 15
- Grenier des Scouts P. 15
- Don du Sang P. 15
- La Fête des Voisins P. 15

RENSEIGNEMENTS UTILES P. 16

PHARMACIES DE GARDE P. 16

Notez-le

NUISANCES SONORES

L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres engins à moteur est autorisée :
- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Toute infraction peut faire l'objet d'une contravention. Plainte peut également être déposée auprès de Mr Eric BOURDOUX, policier municipal de St Nazaire ☎ 04 76 52 24 29 ou auprès de la gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45.

HAIES

Les haies doivent être plantées à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur est supérieure à 2 mètres, et à 0,50 mètre si la haie ne dépasse pas 2 mètres. Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper.

ATTENTION !!!! Les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique afin de ne pas gêner la visibilité et le passage des véhicules, et permettre aux piétons de marcher sur les bords des chemins du village en toute sécurité.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VEGETAUX DES JARDINS

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets végétaux des jardins est totalement interdit. Toute contravention sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.
Pour éliminer ses déchets végétaux, tout particulier doit :
- soit les porter dans l'une des déchetteries de la Communauté de communes, les plus proches étant Crolles et St Ismier, ouvertes 7j/7 de 8h30 à 17h45,
- soit faire appel à une entreprise de jardinage,
- soit composter individuellement.

FEUX D'ARTIFICES, PÉTARDS,…

Arrêté municipal N° 289 . 07 - article 3

L'utilisation des artifices de divertissement quelle qu'en soit la catégorie est interdite en tout temps sur la voie publique, au sein des espaces communaux, au sein des bâtiments communaux, dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes nés en **mai juin 2002** doivent se faire recenser en mairie à compter du jour suivant le jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au **30 juin 2018**, munis de leur carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Formalité possible sur *service-public.fr*

PONTS DE MAI : Changements dans la collecte des déchets

La collecte du tri du mardi 1er mai sera rattrapée le mercredi 2 mai, sortez votre bac mardi soir.
La collecte du tri du 8 mai est annulée.
Pas de changement pour la collecte des ordures ménagères des lundis, sortez votre bac le dimanche soir.

PONTS DE MAI : l'agence postale sera fermée lundi 7 mai et le mercredi 9 mai.

Prochaines publications : Essentiel de juin - Parution : 26 mai.
Articles à soumettre avant le 3 mai.
Le Bulletin d'été paraitra début juillet. Articles à soumettre avant le 4 juillet
Envoyer à ✉ md.prin.sne@gmail.com ou déposer en mairie.

Un imprimé canicule destiné aux personnes âgées, handicapées ou isolées de la commune est joint à cette publication.

Editorial du Maire

Saint-Nazairoises, Saint-Nazairois,

Bonjour à toutes et à tous,

Le printemps est synonyme, pour beaucoup de communes, de vote du budget. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 19 mars 2018, puis d'un vote à l'unanimité le 20 mars 2018.

Le budget eau n'est plus géré par la commune depuis le début de l'année 2018. Même si le travail avait été préparé de longue date, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les agents de la Communauté de communes pour que, sur le terrain, le service soit rendu, en attendant que la Communauté de communes ait les moyens techniques et humains pour garantir ce service seule.

2018 voit une baisse conséquente de notre endettement et des annuités de remboursement, ce qui nous va nous permettre de financer le projet des Ecoutoux sans augmenter les taxes car je sais comme vous, que le coût de la vie augmente. Sur ce projet, des aides ont été obtenues du Parc de Chartreuse au titre du programme LEADER, du Conseil Départemental et de Madame FIORASO notre députée de l'époque au titre de la Réserve parlementaire. Les travaux ne se dérouleront pas sans nuisance bien-sûr, aussi j'ai dû bloquer toute nouvelle demande de location de l'abri pendant la durée des travaux. Ceux-ci vont commencer prochainement et devraient se terminer au début de l'été. Les plantations seront, elles, réalisées à l'automne.

Les courts de tennis situés dans le parc avaient grandement besoin d'entretien. Un diagnostic réalisé fin 2017 montrait que sans action de notre part, ils allaient devoir, à terme, être interdits pour des raisons de sécurité. Nous avons donc décidé de mener en parallèle les travaux sur les courts de tennis et dans le parc. Les courts 2 et 3 vont être rénovés. Le court 1 verra sa surface transformée de béton poreux actuellement, en terre battue synthétique. Ce revêtement permettra de jouer même si le temps est humide. Il s'adresse à tout type de joueur, débutant comme confirmé et est moins traumatisant pour les articulations. Ce type de surface n'existe pas dans le Grésivaudan et augmentera ainsi l'attractivité de notre club local. Des subventions ont été demandées à Région et à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis.

Je vous encourage tous à tester ce nouveau court dès son ouverture en vous adressant au club de tennis.

Notre parc des Ecoutoux, que beaucoup nous envient, trouvera une nouvelle jeunesse cet été. A consommer sans modération.

Profitez bien du soleil qui nous a tant manqué depuis l'automne.

Le Maire,
Michèle FLAMAND

Claude BENOIT,
maire-adjoint aux finances

Mardi 20 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2017 et voté le budget primitif 2018. Ceux-ci ont été présentés à la population lors d'une réunion publique le 19 mars.

CONTEXTE ET PERSPECTIVES

Le contexte budgétaire de notre commune dépend principalement des décisions de l'Etat et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG). L'Etat a « l'ardente obligation » **de diminuer le déficit public.** Pour cela, sa stratégie actuelle n'est plus de diminuer les dotations aux Collectivités, mais de plafonner l'augmentation des dépenses de fonctionnement des plus grosses collectivités (pour le moment) à 1,2 % (en euros courants), de façon à générer des excédents au niveau des collectivités locales et de la Sécurité Sociale, qui permettront de diminuer par compensation le déficit global de l'Etat.

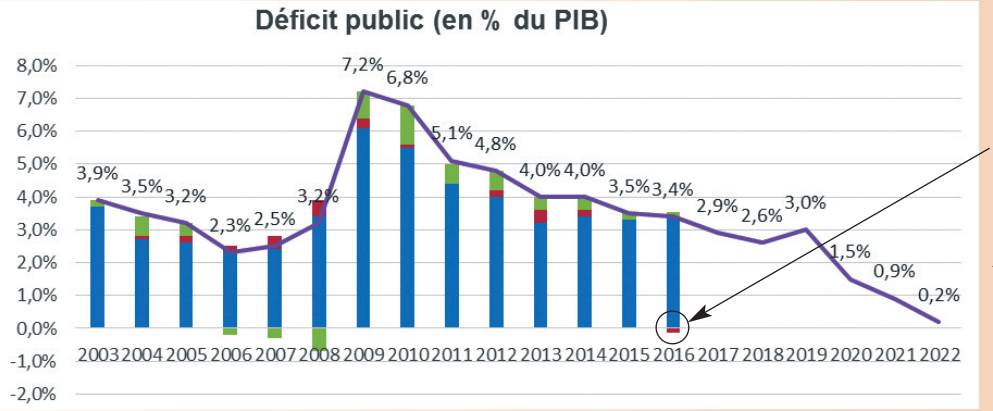

***-APUC :** Administration PUblique Centrale (Etat au sens strict)*

***-APUL :** Administrations PUbliques Locales (Collectivités Locales) en excédent depuis 2016*

***-ASSO :** Administrations de Sécurité SOciale*

Source : Stratorial Finances

L'année 2018 est qualifiée d'année « blanche » pour les communes, mais une enveloppe normée plafonnera les « dotations » pour les prochaines années.
Cette année, notre Commune perd « seulement » 23 K€ (suivant nos prévisions…). Le montant de la taxe d'habitation dégrevé sera compensé à l'euro près.
Une grande refonte de la fiscalité sera étudiée à partir de 2019 pour une application en 2020.
Quant à la CCLG, elle-même est en train d'appliquer un rééquilibrage de son budget par des économies sur le budget de fonctionnement et une rigueur sur le choix des investissements.
Dans ce contexte difficile, nous ne savons pas estimer toutes les conséquences pour notre Commune mais les décisions actuelles nous permettent d'avoir une certaine visibilité pour les prochaines années. Nous vous présentons, dans un premier temps les résultats de l'exercice 2017 COMMUNE et EAU, puis le Budget 2018 COMMUNE. La compétence Eau ayant été transférée à la CCLG au 01/01/ 2018, le budget Eau 2018 n'est plus assumée par la Commune.

RÉSULTATS 2017 - COMMUNE

Le compte administratif est tenu sous la responsabilité du Maire. Il comptabilise les dépenses et les recettes de l'exercice 2017. Le compte de gestion est tenu par la Trésorerie Principale et doit être égal au compte administratif au centime près.
Le résultat de fonctionnement 2017 (391 341 €) sera affecté à l'investissement pour l'exercice 2018. Il est très important que cet excédent puisse financer au moins le remboursement du capital de la dette (386 402 €) et c'est donc le cas. Le déficit d'investissement (- **47 446** €) est simplement reporté en dépense d'investissement 2018.
Le résultat négatif s'explique essentiellement par le déficit de l'investissement en 2016 qui a été reporté en 2017.

Résultats 2017 Commune

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 016 338 €	Dépenses	671 260 €
Recettes	2 407 679 €	Recettes	769 118 €
		Résultat exercice	97 858 €
		Deficit antérieur reporté	-145 304 €
Résultat de clôture	391 341 €	Résultat de clôture	-47 446 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 343 895 €

RÉSULTATS 2017 - EAU

Le résultat de fonctionnement 2017 montre un excédent de **27 084** €. Le résultat correspond à un déficit de 5 470 €. Le résultat global de clôture est de **21 614** €. Ce résultat global sera transféré au budget eau-assainissement de la CCLG, au vu du transfert de la compétence partir du 01/01/2018.

Il n'y a donc plus de budget eau géré par notre Commune à partir de 2018.

Résultats 2017 Eau

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	452 735 €	Dépenses	170 446 €
Recettes	479 819 €	Recettes	151 002 €
		Résultat exercice	-19 444 €
		Excédent antérieur reporté	13 974 €
Résultat de clôture	27 084 €	Résultat de clôture	-5 470 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 21 614 €

ANALYSE FINANCIÈRE - EXERCICE 2017 COMMUNE

Les ratios financiers montrent une situation saine des finances malgré les baisses de dotation (environ 450 k€ depuis 2013).

■ Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

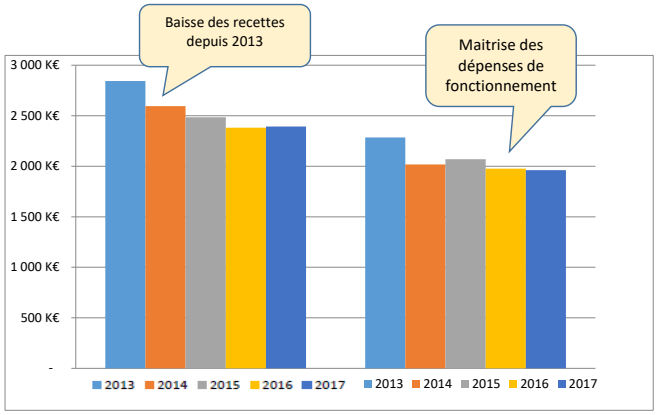

■ Mesures de la capacité d'autofinancement

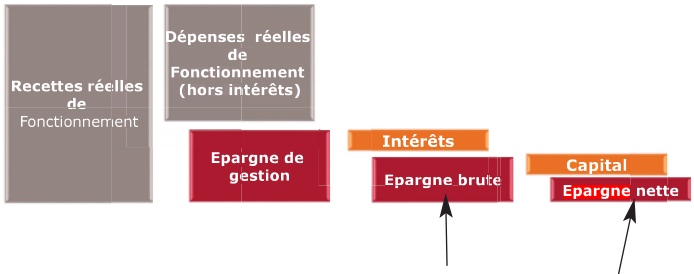

- Capacité d'autofinancement (Epargne brute) : 431 K€ (2016 : 405 K€; 2015 : 416 K€)
- Capacité d'autofinancement nette (Epargne nette) : 45 K€ (2016 : 39 K€; 2015 : 127 K€)

■ La dette

Encours de la dette fin 2017 : 1 720 K€
(2016 : 2 106 K€; 2015 : 2 425 K€)
Annuité de remboursement de la dette : capital et intérêts en 2017 : 453 K€ (2016 : 445 K€ ; 2015 : 375 K€) ; sans emprunt nouveau, la baisse est significative jusqu'en 2020.

Capacité de désendettement (dynamique) :
4 ans (2016 : 5,2 ans ; 2015 : 5,8 ans)
Ce ratio exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette. C'est un indicateur central qui mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette. Inférieur ou égal à 7 ans, c'est un « bon ratio ».

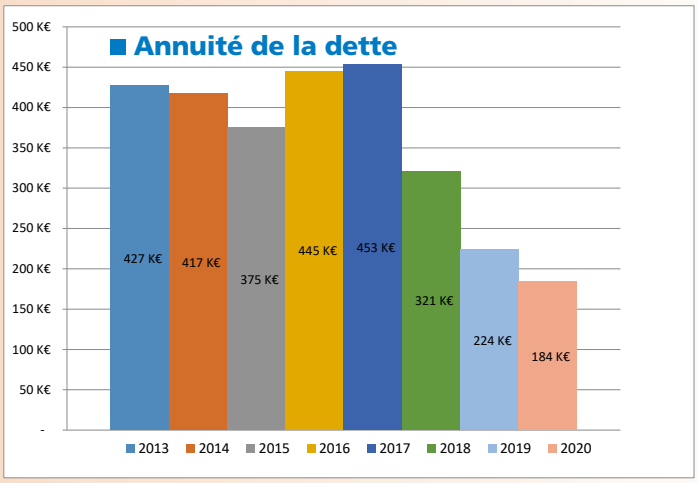

BUDGET 2018 COMMUNE

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'une collectivité comme Saint-Nazaire-les-Eymes.

■ **Pas de hausse de la fiscalité décidée par la Commune** (mais augmentation de 1,1% des bases par l'Etat). Le Conseil Municipal, cette année encore, a décidé de ne pas augmenter les taux.
Pour rappel :

- Taxe d'Habitation : 8,90 % (taux inchangé depuis 2012)
- Taxe sur les propriétés Bâties : 20,51 % (taux inchangé depuis 2012)
- Taxe sur les propriétés Non Bâties : 59,18 % (taux inchangé depuis 2006)

■ **Pas de hausse des tarifs des services** de la Commune sauf pour le Restaurant scolaire (voir page 7)

■ Toujours la recherche d'économies dans le fonctionnement, notamment en maîtrisant la masse salariale.

■ Volonté de maintenir un niveau d'investissements nécessaire pour le bon fonctionnement de la Commune et compatible avec ses finances.

Projets principaux à initialiser ou continuer en 2018 :

- PLU (Plan Local d'Urbanisme) : 72 K€
- Parc des Ecoutoux : 300 K€ moins les subventions (133 K€) = 167 K€
- Parking à réaliser: achat terrain + travaux : 400 K€ moins les subventions demandées
- Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée) : 37 K€
- Numérisation, photocopieur des écoles : 25 K€
- Etudes diverses : diagnostics école élémentaire et chemin du retour : 45 K€
- Tennis : 37 K€ moins les subventions demandées
- Signalétique du futur parcours Patrimoine : 20 K€

BUDGET 2018 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total 2 277 730 €

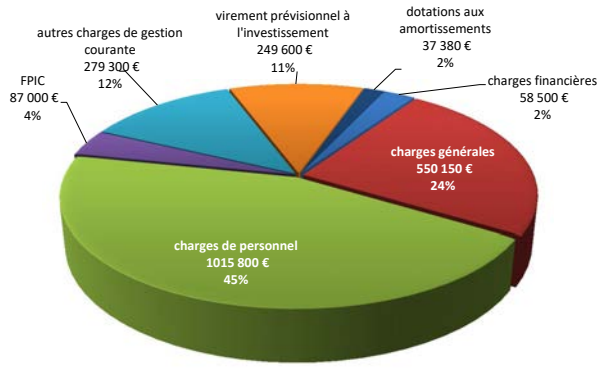

Légère baisse (- 1,7%) des dépenses TOTAL : 2 277 000 K€ (2 315 000 K€ en 2017). Nous rappelons l'objectif premier qui est de gérer au mieux les dépenses de fonctionnement.

FPIC : le versement du FPIC à l'Etat après avoir beaucoup augmenté ces dernières années se stabilise. (81 540 € en 2016 à 95 000 € en 2017)

Charges générales : restaurant scolaire, assurances, chauffage, entretien véhicules, espaces verts sont stables 550 150 € (573 850 € en 2017).

Charges de personnel : elles baissent de 4% : 1 015 000 € (1 057 000 € en 2017). C'est une réelle volonté de la Mairie de maîtriser la masse salariale notamment en gérant différemment les remplacements, voire en ne remplaçant pas des agents absents. Nous rappelons que l'avancement d'échelon et de grade encadré par l'Etat augmente mécaniquement la masse salariale de 2%.

Autres charges de gestion courante :
elles sont elles aussi en légère diminution :
279 300 € (309 940 € en 2017).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total 2 277 730 €

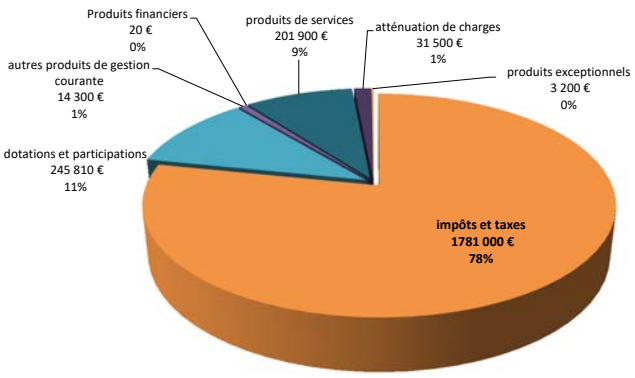

Dotations : Par rapport à 2017, la dotation forfaitaire de l'Etat baisse de 18 K€. La DSC (Dotation de Solidarité communautaire) et les Attributions de Compensation versées par la Communauté de communes restent constantes cette année. La politique de la Communauté de communes a, à la fois la volonté de rééquilibrer son budget et de continuer à aider plus particulièrement les communes en difficulté.

Impôts et taxes : Les taux communaux restent inchangés, cependant l'Etat a augmenté cette année les bases d'imposition de 1,1%.
Nous rappelons que la taxe d'habitation va progressivement être supprimée pour les foyers remplissant certaines conditions. Les finances de la Commune ne seront pas impactées car le dégrèvement sera compensé par L'Etat à l'euro près.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Total 1 594 K€

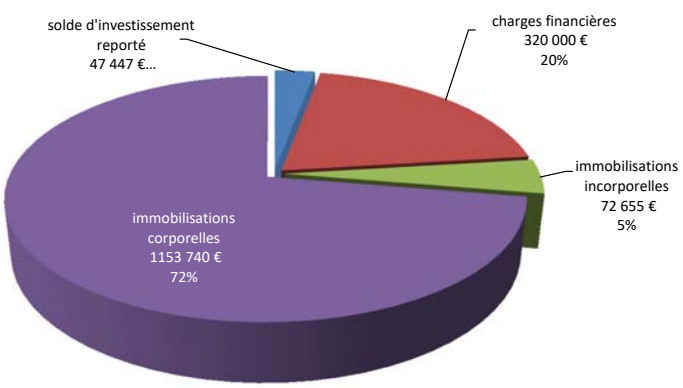

Immobilisations incorporelles : quelques exemples : révision du PLU, études liées au nouveau cimetière, au plan de déplacements, à la révision du RLP…

Immobilisations corporelles : parc des Ecoutoux, acquisition d'un terrain pour un parking… et tous les investissements courants nécessaires au bon fonctionnement de la Commune

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total 1 594 K€

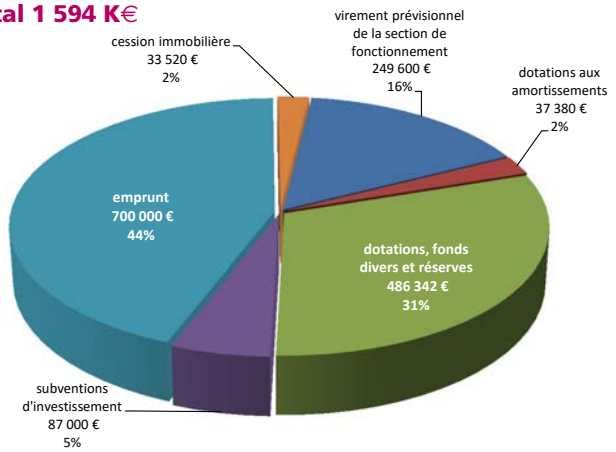

Réserves : dont 391 341 € provenant du résultat de clôture du fonctionnement de l'exercice 2017.

Recours à l'emprunt : pour financer le programme d'investissement 2018, nous ferons un emprunt de 700 K€ si tous ces investissements prévus se réalisent notamment l'achat d'un terrain et la réalisation d'un parking. Il faut signaler aussi que nous n'avons pas emprunté en 2017 car la rénovation du parc des Ecoutoux n'a pas pu se réaliser en 2017. La réalisation de ce projet est en cours en 2018.

RESTAURANT SCOLAIRE

- Nous constatons d'année en année une augmentation du déficit de ce service. Avec cette légère augmentation, nous n'avons pas l'objectif de rééquilibrer le budget mais de stabiliser le déficit, qui s'élève à - 37 500 € en 2017.
- Suite à la diminution du nombre d'élèves, nous avons réduit le personnel (1 personne en moins sur 14), en respectant bien sûr les normes d'encadrement.
- Nous avons dû **augmenter le prix du repas** (frais de garde inclus) de 0,11 € par repas (de 7,05 € à 7,16 €) soit 15 € annuel pour un enfant qui déjeunerait tous les jours (142 repas) et sans aide du QF et sans dégressivité.
- Il faut signaler aussi que la Commune finance la dégressivité des repas si plusieurs enfants d'une même famille déjeunent à la cantine (25% en moins pour le deuxième enfant et 50% en moins à partir du troisième enfant), ce qui a représenté un déficit de financement pour la Commune de plus de 11 K€ en 2017.
- De plus le CCAS a revalorisé pour la rentrée prochaine les aides pour les QF les plus bas (par exemple les deux tranches les plus basses évoluent respectivement de 60% d'aide à 80% et de 55% d'aide à 75%. Le budget CCAS consacré à cette aide à plus de 11 K€. Cette modification concerne aussi la garderie périscolaire/ Centre de loisirs.

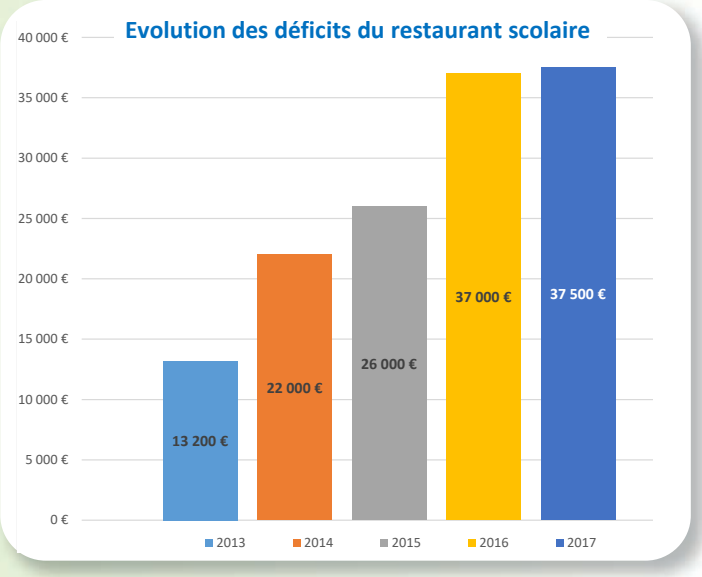

- En outre, le marché de notre traiteur arrive à sa fin et une consultation établie par le groupement de Communes (Bernin, Biviers, St Ismier et St Nazaire) est en cours et nous ne connaissons pas l'évolution des prix. Toutefois, la hausse décidée de 0,11€ ne sera pas changée pour l'année 2018-2019.

PERSPECTIVES DU TERRITOIRE POST 2018

Le projet de territoire est en cours d'élaboration à la CCLG, il est important dans la mesure où il définit la vision commune des rôles respectifs de la CCLG et des communes après les transferts de compétences des communes vers la Communauté.

L'intercommunalité s'occupe en priorité de la cohésion du territoire :

- vocation à assurer la cohérence et à structurer le territoire.
- responsabilité de l'aménagement, de l'équipement et du développement du territoire.
- vecteur de solidarité entre les communes et les citoyens.

La situation financière de la CCLG est en phase de rééquilibrage suite aux nombreuses prises de compétences, aux baisses de dotation de l'Etat (baisse DGF, taxe professionnelle non compensée, prélèvement FPIC, hausse masse salariale pas toujours compensée, etc) et aux nombreux investissements nécessaires.

Pistes principales pour rééquilibrer le budget :

- Recherche d'économies, notamment sur le fonctionnement (moins 6% prévu)
- Augmentation des services de la CCLG pour la plupart de 2%
- Hausse de la fiscalité : la Taxe sur le Foncier Bâti évoluera de 3,27% à 4,87%
- Augmentation du versement transport payé par les entreprises et les collectivités, qui passera de 1% à 1,1%
- Rigueur accrue dans le choix des investissements
- Les dotations aux communes (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communale) sont maintenues en 2018.

Les communes s'occupent en priorité des habitants et des services en face à face :

- primauté sur les compétences qui réclament de la proximité et de la réactivité et lien avec le citoyen/usager.
- métier de base de la commune : école et services associés à l'école
- maintien et développement du lien social.
- **baisse possible de ressources :** diminution des dotations de l'Etat, de la CCLG et des subventions dans les prochaines années.

Compte-rendu du conseil municipal du 20 mars

- **Finance :** approbation des comptes administratifs 2017, et du compte de gestion 2017 du Budget Eau et du Budget Commune
- **Budget Primitif 2018 Commune :** affectation du résultat antérieur d'exploitation 2017, approbation du Budget primitif 2018 et des subventions 2018.
- **Restaurant scolaire :** approbation d'un nouveau tarif applicable au 01/09/2018 : 7,16 € par repas hors quotient familial.
- **Service Enfance-jeunesse - Restauration scolaire :** Approbation d'une convention de groupement de commandes entre les communes de Bernin, Biviers, St Ismier, St Nazaire et la Garderie périscolaire/ centre de loisirs de St Nazaire - pour le renouvellement du marché traiteur.
- **Personnel Communal :** Modification de la règle de versement du 13ème mois et de la prime de responsabilité en cas d'absence due à des congés maladie des suites d'une hospitalisation.

Réaménagement du Parc des Ecoutoux

Le réaménagement du Parc des Ecoutoux rentre dans sa phase de réalisation. Ce réaménagement répond à plusieurs objectifs essentiels issus des réunions de concertation avec les habitants et de présentation à la population. Ce sont principalement :

- Valoriser le cadre paysager et écologique, la faune et la flore
- Donner une vocation pédagogique, contemplative et ludique au parc
- Elargir l'offre jeux

De ce fait les grands principes d'aménagement retenus sont

- Une renaturation du parc, avec entre autres la mise en place d'un jardin ethnobotanique, la remise en état de la mare pédagogique, l'installation de nichoirs
- Une information diversifiée à destination des usagers aux endroits les plus remarquables (faune, flore, plantations, jeux, table d'orientation)
- Des jeux pour les enfants de 6 à 12 ans (structure à grimper, toboggan, filet), les adolescents (panneau basket), les adultes (agrès)
- Une accessibilité améliorée pour les personnes à mobilité réduite
- Un environnement protégé par un réaménagement du parking d'entrée du parc
- Une priorité à l'aspect naturel du parc.

Les travaux débuteront par des interventions ponctuelles d'entretien de la végétation. Puis il sera procédé à la reprise des cheminements, à la pose du nouveau mobilier (jeux, agrès) et de la signalétique (panneaux d'information, table d'orientation). Les plantations seront faites ultérieurement pour tenir compte des saisons et de la météo. La mare pédagogique sera restaurée, avec sauvegarde préalable des espèces essentielles à une date appropriée aux prélèvements. Ces actions seront menées en partenariat avec le Parc National de Chartreuse et la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui nous apportent leur expertise sur la faune et de la flore. Le parking d'accès au parc sera aménagé de façon à permettre l'accueil de plus de véhicules et une circulation aisée. Le parking actuel près des tennis sera supprimé pour laisser place à un espace ludique. Le chemin d'accès depuis le parking jusqu'à la zone de jeux et jusqu'au bâtiment sera accessible aux personnes handicapées. Le reste du cheminement reliera les plateformes créées qui marquent des points d'intérêts particuliers. Les cheminements seront réalisés pour partie en stabilisé renforcé, ponctuellement en béton balayé pour les passages plus pentus et en tonte différenciée pour les zones traitées en fauche tardive. Le schéma ci-dessous donne une vue générale du projet, en mettant en avant les nouveaux aménagements. La plupart des équipements existants sont conservés : jeux pour enfants, tables de ping-pong, boulodrome, skatepark entre autres. L'essentiel des travaux de réaménagement devrait être terminé début Juillet. L'accès au parc sera maintenu autant que possible pendant cette période. Toutefois, l'espace de circulation devant l'abri des Ecoutoux va être repris au même titre que les cheminements, de même que le chemin d'accès. L'accès au bâtiment sera donc perturbé pendant cette période, renseignez-vous auprès de la Mairie pour tout projet d'utilisation de ces locaux.

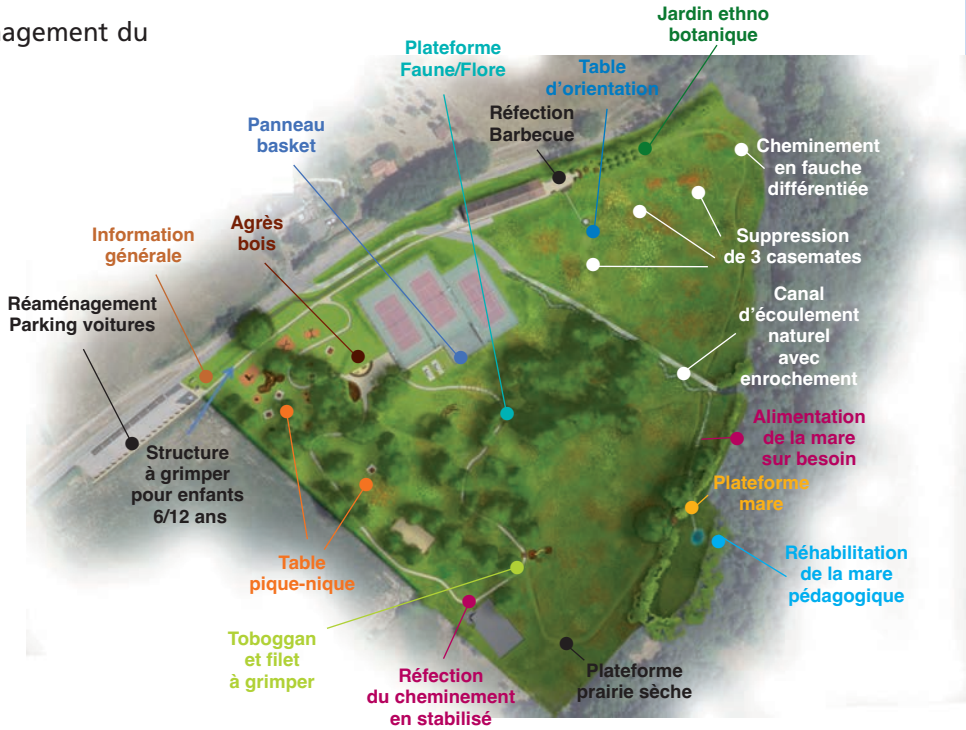

LE SAUMON DU MANIVAL : un gros poisson d'avril…

Il n'y aura jamais de pêche au saumon dans le Manival ! Certains ont été bien déçus ; en revanche dans nos étangs, vous pouvez pêcher de gros poissons : tels ce brochet ou cette carpe, ou encore des gardons, tanches, perches et sandres !

Prenez votre carte de pêche auprès de l'association « la Baisse de Miribelle » !

Contact : Jean-Marie DURSO
☎06 70 80 63 22

EMPLOIS D'ÉTÉ Agents d'entretien

La commune de Saint-Nazaire-les-Eymes recrute 5 agents d'entretien pour des contrats saisonniers du lundi 9 au vendredi 20 juillet 2018.

Descriptif du poste
- Entretien de fin d'année des locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire :
- Remise en état des sols : décapage - aspiration - lavage des sols,
- Désinfection et dépoussiérage des bureaux,
- Désinfection des jouets et des matériels utilisés par les enfants,
- Evacuation des poubelles,
- Nettoyage et désinfection des sanitaires et lavabos,
- Petite vitrerie, etc.

Qualités requises :
- Esprit dynamique, savoir s'organiser dans son travail et savoir travailler en équipe.

Période du contrat :
Du lundi 9 au vendredi 20 juillet 2018 inclus :
Horaires : 7h-11h45 et 12h45-15h15 du lundi au jeudi et 7h-11h45 et 12h45-14h le vendredi (35h/semaine).
Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés si de fortes chaleurs sont constatées sur cette période (prise de poste plus tôt le matin).

Conditions de recrutement :
- être âgé de 18 ans minimum,
- rémunération horaire : 10,04 € brut/heure + paiement des congés payés (soit 10% du salaire brut de base).

Adressez votre candidature et votre CV avant le 15 mai 2018 auprès de la mairie ou par mail : ✉ rh.sne@orange.fr
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service du personnel ☎ 04 76 52 99 47.

Attention Piscines !

La Communauté de communes Le Grésivaudan ayant pris la compétence « Assainissement » depuis janvier dernier, certaines règles concernant les eaux de piscines ont changé.
L'été arrive, et vous serez nombreux à préparer vos piscines pour la belle saison ! Certains d'entre vous, vont devoir vidanger en partie ou en totalité les eaux d'hivernage ou nettoyer les bassins et les filtres.
1) Vos eaux de nettoyage de bassin et de filtres/recyclage doivent être renvoyées vers votre système d'assainissement.
2) Par contre **vos eaux de vidange** de bassin doivent être renvoyées vers votre système de traitement des eaux pluviales **après désactivation des traitements.** Elles seront ensuite infiltrées ou dirigées vers le réseau.
3) Vous pouvez faire appel à une société de vidange qui peut prendre en charge tout type d'eau en vous précisant son circuit de traitement et d'évacuation.
Rappelons que l'introduction dans les eaux de piscines d'agents chimiques de nature et de toxicité diverses, destinés à la désinfection des eaux (c'est-à-dire à l'élimination des micro-organismes indésirables : germes microbiens, algues, champignons) et à l'entretien des installations (anticalcaires, détergents...), peut rendre très délicates les opérations de vidange des bassins, et provoquer des pollutions graves des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration.
Les responsables peuvent faire l'objet de poursuites devant les tribunaux.
En droit français, les pollutions sont des délits qui relèvent du Tribunal Correctionnel.
Pour supprimer ce risque de pollution lors de vos vidanges de bassin il est impératif de suivre les règles suivantes :
1) Les doses d'utilisation des produits préconisés par le fabricant ne doivent pas être dépassées.
2) Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la vidange ; à défaut neutraliser le produit en suivant les prescriptions du fabricant.
3) Limiter le débit de rejet (5l/s) et interrompre la vidange en cas de forte pluie
4) Retenir les gros objets flottants (feuilles, brindilles, ...) avec une grille.

Urbanisme : déclaration de travaux

Certains travaux non soumis à permis de construire nécessitent néanmoins le dépôt en mairie d'une Déclaration Préalable de travaux (DP). Comme son nom l'indique, une déclaration préalable est une déclaration que vous faites préalablement à vos travaux. **Il est donc impératif d'attendre la réponse de la mairie avant de commencer les travaux.** Si le dossier est bien complet, dans le mois qui suit vous recevrez une « Décision de non-opposition» qui doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain, pendant au moins 2 mois et durant toute la durée des travaux. Cet affichage doit être visible depuis la voie publique.
Attention :
La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans un délai de 2 mois à compter du premier jour d'affichage d'une période continue de 2 mois d'affichage sur le terrain. article R.600-2 du Code de l'Urbanisme). L'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard 15 jours après le dépôt du recours (article R. 600-1 du Code de l'Urbanisme).

Fête des commerçants

La Mairie de St Nazaire, en collaboration avec certains commerçants-artisans de la commune, a décidé d'organiser la fête des commerçants

Samedi 2 juin de 11h à 13h
jeux avec lots à gagner, musique par Music@Scene, animations...

Vous êtes artisan-commerçant à St Nazaire et vous souhaitez nous rejoindre, envoyez un mail à Claude BENOIT, maire-adjoint chargé de l'économie
✉claude.benoit.sne@gmail.com

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Dans le cadre de la prévention des cambriolages, notre policier municipal, Eric BOURDOUX, propose de rencontrer tout habitant pour aborder d'une façon personnalisée, les mesures à mettre en œuvre pour assurer au mieux la protection de son habitation.
Rendez-vous à prendre auprès de la Police municipale
☎ 04 76 52 24 29
Ayez les bons réflexes :

- En cas d'absence, et ce même pour une courte durée, verrouillez toutes les ouvertures et volets de votre domicile.
- Ne dissimulez pas vos clefs sous le paillasson ou le pot de fleurs.
- Avant de laisser entrer quelqu'un dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.
- En cas de départ en vacances, signalez-le par l'intermédiaire de l'**Opération Tranquillité Vacances.**
  Formulaire disponible à l'accueil de la Mairie, sur Internet, à la gendarmerie, à remplir et à déposer à la gendarmerie de St Ismier.
- Ne laissez pas sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux de message indiquant la durée de votre absence.
- Prévenez un voisin de votre absence et faites relever votre courrier.

UN SITE INTERNET POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

A noter
Portail national officiel d'information pour les personnes âgées et leurs familles
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Comment bénéficier des aides et exercer ses droits…
Vous trouverez sur ce site conseils, adresses ainsi que tous les formulaires.

LA POSTE SERVICES AUX SENIORS

Jeudi 17 mai, la Poste de Crolles organise une animation spéciale seniors Présentation de LA **TABLETTE ARDOIZ** et du service **VEILLER SUR MES PARENTS.**

AIDE AUX VICTIMES

L'Association AIV " Aide Aux Victimes "
organise une permanence dans les locaux de la gendarmerie de Saint-Ismier tous les mardis de 13h30 à 17h30. Cette association regroupe des juristes, des psychologues susceptibles de conseiller gratuitement tout type de victimes. Elle est agréée par le ministère de la Justice.

Prenez rendez-vous à la gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45
Plus d'infos sur le site www.aiv-grenoble.org

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale vous accueillent lors de permanences individuelles pour répondre à vos questions liées à votre situation financière et budgétaire.
Prochaines permanences sans rendez-vous entre 10h et 12h : **mercredi 2 mai, jeudi 17 mai, lundi 28 mai**
Les assistantes sociales du Centre Médico-Social de Bernin vous accueillent sur rendez-vous
Lieu : Centre Médico-Social 71chemin des sources (Bâtiment A) Bernin ☎ 04 56 58 16 91

INFO-ENERGIE MAI ET JUIN

Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Consommer moins, utiliser des énergies propres et renouvelables, réduire son budget énergie...
La communauté de communes vous propose des permanences mensuelles gratuites assurées par un conseiller énergie de l'AGEDEN (Espace Info-Energie) :
Date des prochaines permanences en mai et juin :

- **mercredi 23 mai** de 9h à 13h
- **mercredi 13 juin** de 13h à 17h
- **mercredi 27 juin** de 9h à 13h

Lieu : siège de la communauté de communes Le Grésivaudan 390 rue Henri Fabre à Crolles. Prendre rendez-vous avec l'AGEDEN
☎04 76 23 53 50 ✉ infoenergie@ageden.org

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

RAM intercommunal de Montbonnot/ Bernin/ Biviers / Saint- Nazaire-les- Eymes

Parents, futurs parents...

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant et vous avez besoin d'un accompagnement, d'un conseil ?

Le **RAM** « Les Grési'mômes » peut vous aider dans la recherche d'un mode de garde, répondre à vos questions et vous accompagner dans le rôle d'employeur.

Assistants maternels, gardes d'enfants à domicile…

Vous souhaitez une aide dans l'exercice de votre profession ?

Le RAM vous accompagne et vous soutient dans l'exercice quotidien de votre profession. Le RAM propose aussi des temps d'éveil et de socialisation, pour les **enfants** accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile.

Prochaine permanence mensuelle sur St Nazaire : mardi 15 mai entre16h et 19h, salle de la petite gare (sur rendez-vous). Vous pouvez également prendre rendez-vous sur Montbonnot ou sur Bernin à tout autre moment.

Contact : Bénédicte SOULE-NAN
☎06 73 09 35 85
✉ ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr

TIPI LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

CAFÉ DES PARENTS D'ADOS

Les rencontres « café des parents d'ados du Grésivaudan » sont des lieux pour les parents qui souhaitent échanger avec d'autres parents, poser des questions, ou évoquer leurs difficultés avec leur adolescent. Vous serez accueillis par deux professionnels qui animeront avec vous les débats. Deux rencontres par mois sont prévues dans 2 lieux différents selon l'agenda suivant :

- **mardi 15 mai** et **mardi 5 juin** de 18h30 à 20h30 au CSCB Centre Socioculturel de Brignoud, 12 rue Lamartine.
  ☎ 04 76 71 59 60
- **jeudi 3 mai** et **jeudi 14 juin** de 18h30 à 20h30 à l'Espace GAIA, rue du 19 Mars 1962 à Pontcharra
  ☎ 04 76 71 95 79

Plus d'infos : www.cafe-des-parents-ados-gresivaudan.fr

RÉCUPÉRATION D'ESSAIMS D'ABEILLES

LABEL Abeille

Nous allons entrer dans une période particulière de la vie des abeilles, celle où se créent des essaims. Ce phénomène, pour impressionnant qu'il soit, par le nombre d'insectes qui volent et qui sont regroupés autour de la reine, n'est pas dangereux. **ELLES NE SONT PAS AGGRESSIVES.** Les abeilles sont très préoccupées à trouver un nouvel endroit pour établir leur ruche et à protéger la reine. Récupérer des essaims est très important pour les apiculteurs et donc pour notre association.
Cela permet de sauvegarder des abeilles en leur procurant immédiatement un abri où elles vont pouvoir se développer.

Un essaim s'est posé chez vous ou près de chez vous (jardin, volets, arbre…) ?
Appelez-nous au ☎ 06 20 85 12 20, nous venons, rapidement et gratuitement. Merci.
Renseignements : ✉ labelabeille@gmail.com
Blog : label-abeille.over-blog.com/

BIBLIOTHÈQUE L'OISEAU-LYRE

Bébé-lyre

Vous gardez un ou plusieurs enfants de 0 à 3 ans ? Venez partager avec eux histoires et comptines.
La bibliothèque ouvre spécialement pour les tout-petits, les parents, les grands-parents, les assistantes maternelles, ou toute personne en charge de jeune enfant, le dernier lundi du mois, de 9h30 à 10h30 à la bibliothèque.

Prochaine séance : lundi 28 mai de 9h30 à 10h30.

Plus de renseignements ? ☎ 04 76 77 95 04
✉ labibliotheque.sne@orange.fr

« Rêveries photographiques »

Deux expositions pour continuer à rêver en photo

Exposition itinérante du Club Photo de Biviers

Retrouvez 25 photographies en noir et blanc, accompagnées de textes poétiques produits lors de l'atelier d'écriture du 24 mars de St Ismier. **Jusqu'au 12 mai, à la bibliothèque.**

Exposition photo macro

Exposition des plus belles photos prises lors du stage photo macro animé par Nathalie Houdin, photographe professionnelle. Venez les admirer du 2 mai au 2 juin à la bibliothèque et profitez du vernissage du samedi 5 mai pour rencontrer les artistes en herbe.

Vernissage samedi 5 mai. Jusqu'au 2 juin, à la bibliothèque

La Médiathèque Numérique, un choix de plus de 4 880 films

Parce que le choix de films en bibliothèque, ce n'est pas que les DVD disponibles à la bibliothèque.

Regardez des films d'où vous voulez, quand vous le désirez, grâce à votre abonnement à la bibliothèque. Vous pouvez ***voir 4 films par mois par carte de lecteur.***

Comment faire ? Suivez la procédure en vous aidant des renvois numérotés sur les copies d'écran.

❶ Connectez-vous sur le site du réseau des bibliothèques du Grésivaudan : ***bibliotheques.le-gresivaudan.fr***

Connectez-vous à votre compte.
Renseignez dans :
• *Numéro de carte* : votre n° de carte lecteur ou votre adresse mail,
• *Année de naissance*, votre année de naissance ou votre mot de passe
• Cliquez sur *OK*. Votre nom apparaît.

❷ **Cliquez sur NUMERIQUE**

Vous avez la possibilité de regarder les films en streaming ou en téléchargement.
A noter que le **streaming** peut connaître quelques perturbations si votre connexion Internet n'est pas bonne ou sur certaines heures de pointe même si vous avez du haut débit. Optez alors pour le mode téléchargement.

❸ Pour **télécharger un film,** installez le logiciel AdobeR, logiciel indispensable pour regarder votre vidéo. Il est gratuit et se télécharge en quelques secondes.
Retrouvez toutes les explications pour l'installation de ce logiciel en cliquant sur : **mode d'emploi téléchargement d'un film**. Cette opération est à faire une seule fois, la première fois que vous voulez regarder un film.

❹ **Choisissez vos films, complétez votre liste « mes envies »**
Cliquez sur **MEDIATHEQUE NUMERIQUE**
Vous êtes conduit sur le site de la Médiathèque Numérique.

❺ Vous pouvez chercher un film dans la zone de recherche (par titre, acteur, réalisateur…) ou dans les onglets *NOUVEAUTÉ, TOP, SÉLECTION, GENRE…*

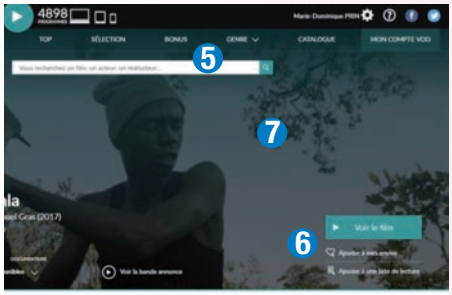

❻ Une fois votre film choisi (en cliquant sur l'affiche du film) , vous pouvez voir la bande d'annonce, voir le film, l'ajouter à vos envies ou à votre liste de lecture.

❼ Sous Firefox, il faut installer auparavant l'application "Med Num". Après l'installation, il faut sortir de Firefox et lancer cette application.

Pour plus d'explications sur la MEDIATHEQUE NUMERIQUE, cliquez en haut à droite sur le bouton ? visite guidée, foire aux questions, inscription à la newsletter, contact…

AMG - Accueil Migrants Grésivaudan

AMG a tenu son assemblée générale le 6 avril dernier à St Nazaire. Le président Michel DEPIERRE a exposé les actions réalisées : une vingtaine de migrants sont accueillis avec une certaine pérennité et une trentaine bénéficient d'un accueil discontinu. 35 à 40 bénévoles mènent ces actions au sein de collectifs constitués autour des migrants accueillis.

- Plusieurs communes du Grésivaudan ont chacune mis à disposition un appartement où sont logées des familles de demandeurs d'asile.
- Des particuliers ont proposé un hébergement dans leur propre maison.
- Une structure d'accueil tournant, chez des particuliers, s'est organisée (6 familles) pour héberger et suivre des mineurs isolés envoyés par le Secours Catholique. Les mairies ou CCAS aident ponctuellement avec le portage de repas.
- AMG travaille en partenariat avec les autres associations historiques telles que : le Secours Catholique, **JRS Welcome** (voir article ci-dessous) qui apportent leur savoir-faire, leur appui administratif et juridique ainsi que des activités et des cours journaliers aux migrants accueillis.

L'association lance un appel aux bénévoles pour soutenir en collectif les familles hébergées, et pour accueillir les mineurs, même pour de courtes durées !

Plus d'infos sur le site migrants-gresivaudan.fr

Contact : Michel DEPIERRE Président
✉ migrantsgresivaudan@gmail.com
Contact à St Nazaire : Martine GARCIA
✉ martinegarcia38@yahoo.fr
☎ 04 76 52 05 22 ou 06 37 13 09 98

JRS Welcome

JRS Welcome est un programme de l'association JRS France. JRS (Jesuit Refugee Service). C'est une ONG au service des réfugiés dans 51 pays. Elle recherche des familles d'accueil sur le modèle d'un hébergement gratuit d'un demandeur d'asile majeur ou de deux mineurs isolés étrangers. Cet hébergement se fait sur une durée d'un mois (2 semaines pour les mineurs) renouvelable, en rotation avec d'autres familles. Il s'agit de proposer une chambre, un accès aux sanitaires, un petit déjeuner, un repas le soir (à définir entre la famille et l'accueilli). Dans la journée, l'accueilli sort du logement pour rejoindre ses activités.

Vous avez envie de vivre une expérience humaine riche et unique, vous désirez apporter votre pierre à l'édifice d'entraide auprès de jeunes demandeurs d'asile, prenez contact avec :

JRS WELCOME Isère ✉ jeunes.isere@jrsfrance.org ☎ 06 47 29 49 76.
Contact à St Nazaire : Marie ROUZIER-VERDURAND
✉ marieleseymes@gmail.com ☎95 36 14 80
Plus d'infos sur le site : site : jrsfrance.org/grenoble/

AVF - Accueil des Villes Françaises

L'association AVF Meylan Grésivaudan (Accueil des Villes Françaises) est toujours heureuse de vous rencontrer et vous accueillir dans votre nouvelle région.
Nous proposons pour le mois de mai des animations, rencontres, sorties :

- sortie journée Romanche Hydrelec
- Histobus musée à Pont de Claix

Ainsi que les rencontres-accueil du 1er mardi du mois à Montbonnot et du 3ème jeudi du mois à Crolles, et des sorties familiales le dimanche.

Pour adhérer et pouvoir participer à nos activités,
n'hésitez pas à nous contacter :
✉ avfmeylan@gmail.com - ☎ 06 89 11 08 17
avf.asso.fr/fr/meylan/

ART'SI

9ème Salon ART'SI-Grésivaudan à l'Agora de St Ismier du 12 au 20 octobre

Tous les artistes de la vallée du Grésivaudan, peintres, sculpteurs, graveurs, peuvent déposer leur candidature.

Les inscriptions sont ouvertes,
date limite : **samedi 23 juin**
Thème : « végétal » Format : 60 x 60 cm
pour les peintures et dessins

Contact : Bérengère DOUCHIN
✉ berengere.douchin@orange.fr
modalités et bulletin d'inscription sur le site :
artsi-gresivaudan.fr

LE TRAIL DE LA DENT DE CROLLES

Les 26 et 27 mai : un week-end de sport et de fête au pied de la Dent de Crolles !
Le Trail de la Dent de Crolles se déroulera les 26 et 27 mai à St Nazaire pour la 3ème édition !
Au cœur du parc régional de la Chartreuse, près de 500 coureurs viennent s'évader et découvrir un territoire sauvage. Organisé par les 60 bénévoles de l'association « Nature Evénements », 3 parcours sont proposés aux sportifs au départ de la salle CARTIER-MILLON :

- KV (Kilomètre Vertical) - 5km et 1000m de dénivelé positif
  Départ samedi 26 mai 17h
- 42km avec 2500m de dénivelé positif
  Départ dimanche 27 mai 7h
- 22km avec 1300m de dénivelé positif
  Départ dimanche 27 mai 9h

Pour les sportifs voulant partager ce moment, il est possible d'effectuer les parcours en duo (couvrir l'intégralité du parcours à deux ou duo entreprise). Les plus courageux quant à eux peuvent participer au combiné (KV+ 22 km ou 42 km).

Travailler avec les acteurs locaux et valoriser le patrimoine

Cet événement a aussi pour objectif la mise en valeur des acteurs locaux : producteurs, traiteur bio, trophées et médailles en bois de Chartreuse, exposition sur le massif de la Chartreuse.

Sensibiliser au respect de la nature et de la montagne

Le Trail de la Dent de Crolles souhaite obtenir le label « éco-responsable ».
Les organisateurs insistent sur la protection de l'environnement et le respect de la montagne. L'événement est parrainé par le parc naturel régional de Chartreuse et fait partie du « Trophée de Chartreuse ».

Des animations pour la famille

Des partenaires animeront le week-end autour de présentations, de dégustations et de jeux-concours. Des animations telles que de la slackline ou des chasses au trésor sont prévues pour les enfants ainsi que de nombreux cadeaux à gagner.
Informations sur les parcours, tarifs et règlements sur : www.traildeladentdecrolles.fr
Appel aux bénévoles
Contact : Axel PITTET - ☎06 46 21 10 87
✉ traildentdecrolles@gmail.com

Départ du trail 2017.

L'UT4M recherche des bénévoles

L'Ut4M (Ultra Tour des 4 massifs) a lieu cette année **du 22 au 26 août,** différentes courses sont organisées parcourant les massifs du Vercors, Chartreuse, Belledonne, et Oisans.
Saint-Nazaire-les-Eymes, base de vie

- À partir de samedi 25 août 10h, les coureurs feront étape à St Nazaire, salle CARTIER-MILLON et Gymnase
- Dimanche 26 août 7h départ de l'UT4M-40 Chartreuse

Une équipe de plus de 600 bénévoles
Si vous êtes tentés par l'expérience, il est temps de vous inscrire en tant que bénévole ! Toutes les informations sont sur **le site : ut4m.fr/benevoles,** laissez-vous guider sur l'application dédiée **Voluntéo.**

APE course des Eymes

Samedi 9 juin 2018 de 14h à 18h
Une course d'orientation familiale sur les hauteurs de la commune est organisée par l'Association des Parents d'Elèves de Saint-Nazaire-les Eymes. Les enfants, familles et séniors pourront y découvrir ce sport ludique de pleine nature qui demande d'allier « la tête et les jambes ».
En pratique, les participants, seuls ou en groupe, devront relier des points identifiés sur une carte spéciale très précise. Le challenge est en fait le choix de l'itinéraire : la ligne droite n'est pas toujours la meilleure solution !
Différents niveaux, d'initiation à intermédiaire, seront proposés et la course ne sera pas chronométrée.
Les détails pratiques seront communiqués en mai, en attendant réservez la date !

Contact : ✉ ape38330@gmail.com

VIDE GRENIER DIMANCHE 13 MAI

Le Comité des fêtes vous rappelle que le traditionnel

VIDE-GRENIER de St Nazaire
a lieu dimanche 13 mai
jusqu'à 16h30
autour du plateau sportif
et chemin de la Mairie
INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

Visiteurs : de 8h à 16h30
Petite restauration sur place: Café, Thé, Boissons fraîches, Hot Dog...
Exposants : Accueil à partir de 6h.
Réservation **obligatoire, date limite de réservation : 9 mai 2018.** La réservation sera effective à réception de la fiche d'inscription et du chèque libellé à l'ordre de :
Comité des Fêtes SNE à envoyer à
Comité des fêtes - DESTRI Christian
705 rue Leo Lagrange 38920 CROLLES

Tarif
Un emplacement = 3m linéaire x 2,5m - TARIF : 10 €
Remise de 1€ par emplacement supplémentaire
Soit :
- 2 emplacements 6 m : 19 €
- 3 emplacements 9 m : 28 €
- 4 emplacements 12 m : 37 €, etc..

Fiche d'inscription disponible en mairie, ou à télécharger sur le site de St Nazaire-les-Eymes

Le jour même : présentation d'une pièce d'identité et signature d'un document mentionnant que les biens exposés sont usagés et personnels.

Plus de renseignements :
Christian DESTRI (Président du Comité des Fêtes)
☎ 06 12 43 22 48 ✉ crolles38920@live.fr

SORTIR
PERMANENCES DE MAI

Samedis 12 et 26 mai de 10h30 à 12h

salle des deux colonnes, devant la bibliothèque.
Pour les adhérents qui ont réservé des places de spectacle, vous pouvez venir les retirer !
✉ saint-nazaire@sortir-gresivaudan.fr

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu :
mercredi 2 mai à l'Agora de St Ismier
de 8h30 à 12h et de 16h30 à 19h45

LE GRENIER
DES SCOUTS

26 et 27 mai prochains
Parc Paul Mistral à Grenoble

Le Groupe de Saint-Martin-Du-Manival collecte les objets en bon état : livres, vaisselle non dépareillée, jeux d'enfants (complets), petit électroménager ou meubles… mais aussi TOUS les vélos, et ce quel que soit leur état.
Une part des bénéfices sera reversée à une association.

Collecte sur Rendez-vous
☎ 06 38 71 24 82
✉ greniersmv2018@gmail.com

LA FÊTE DES VOISINS, c'est le 25 mai

Pour sa 18ème édition, « La Fête des Voisins », a réuni le vendredi 19 mai dernier **9 millions de participants** en France. Ce rendez-vous, se déroulera cette année :

Vendredi 25 mai 2018

L'idée est de reconstruire les liens de proximité en incitant les gens à se rencontrer. C'est un moment de convivialité et de solidarité entre voisins.
Organiser la fête des voisins est très simple : il suffit de le décider et de contacter vos voisins ! Une rue, un jardin, une cour, une maison, un hall : les lieux ne manquent pas pour se retrouver entre voisins.

Le jour de la fête, chacun participe en apportant quelque chose à boire ou à manger, pour un apéritif ou un buffet convivial et en toute simplicité.

Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 76 52 24 29
Fax : 04 76 52 42 33
385 chemin du Village
38330 St Nazaire les Eymes

Horaires d'ouverture au public
lundi 13h-19h, mercredi 8h-17h.;
mardi, jeudi, vendredi 13h-17h
Le Service urbanisme est fermé le vendredi après-midi.

Pendant les petites vacances scolaires :
lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h-17h
Fermeture au public le mercredi.
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ mairie.sne@orange.fr
Services techniques ☎04 76 52 91 21

AGENCE POSTALE COMMUNALE
☎04 76 52 24 25
Fermeture lundi 7 mai et mercredi 9 mai

Horaires d'ouverture au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30-17h
mercredi et samedi 9h-12h

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE
☎04 76 22 33 16

RESTAURANT SCOLAIRE et TAP
☎04 76 52 43 55
✉ enfancejeunesse.sne@orange.fr

ECOLES
☎maternelle : 04 76 52 17 26
☎élémentaire : 04 76 52 31 50

GARDERIE PERISCOLAIRE
CENTRE DE LOISIRS
☎04 76 52 49 44

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
intercommunale "Les Coccinelles"
☎04 76 52 34 80
✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
Intercommunal Les Grési'mômes
☎06 73 09 35 85
✉ ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
L'oiseau Lyre
✉ labibliotheque.sne@orange.fr
☎04 76 77 95 04
Ouverture au public : mardi 16h30-18h30, mercredi 16h-19h, vendredi 16h30-18h30, samedi 10h30-12h
Vacances scolaires : uniquement le mercredi 16h-19h

MEDECINS
Cabinet CADOT-ENGELBRECHT
et Hélène BEAUMONT
☎04 76 52 75 22
Docteur FERRAFIAT ☎04 76 52 22 32

Médecin de garde :
En semaine de 20h à minuit. ☎15.
Au-delà de minuit, il n'y a plus de médecin de garde, ☎15.
Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)
☎**04 76 08 08 38** sinon ☎15.

CONSEILS MEDICAUX ☎0810 15 33 33
Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

MEDECINS 7 SUR 7
84 cours Jean-Jaurès - Grenoble
☎04 76 86 59 00
Ouvert tous les jours de 8h à 24h.

SAMU ☎15
NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎112
URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES/MALENTENDANTES ☎114
URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎115

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
☎3919

CENTRE ANTI-POISON (LYON)
☎04 72 11 69 11

INFIRMIERE À DOMICILE
☎06 07 79 23 97
Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE
Marie-Laure TOULON ☎04 76 52 13 78
Urgences dentaires ☎04 76 00 06 66

KINESITHERAPEUTE
Hélène BRUN ☎04 76 52 40 20
Urgences respiratoires ☎06 08 32 14 28

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE
Frédérique SANTI-BOURGUET
28, chemin de la Touvière
☎04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique - Trouble du comportement alimentaire
Nathalie HALLOUET 68 chemin du Retour
☎06 80 46 86 23

PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie
Dominique VENITUCCI
229 chemin des Drogeaux
☎06 75 70 43 11

PSYCHOTHERAPEUTE-METHODE GESRET
Anne-Laure MORAUX ☎06 81 86 00 43

PHARMACIE
Pharmacie Annick PLEMER
☎04 76 52 20 17
Pharmacies de garde ☎3915 (0,34€/mn)

COLLECTE DES DÉCHETS
- container d'ordures ménagères lundi matin (4h-12h)
- container du tri sélectif mardi matin (4h-12h)

Sortez votre bac la veille au soir - si jour férié, collecte reportée au mercredi
collecte du mardi 8 mai annulée
Service déchets ☎04 76 08 03 03

DECHETTERIES
Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45
sauf 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.
CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier
St ISMIER Chemin de Vergibillon (Voie en S)
Renseignements : www.le-gresivaudan.fr

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence
☎09 72 67 50 38
www.enedis-prevenance.fr
Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎0800 47 33 33

EAU POTABLE urgences
7j /7 - 24h/24 Midali ☎04 76 71 05 21
Relations Usagers Mairie ☎04 76 52 99 45

ASSAINISSEMENT
7j/7 - 24h/24 Veolia ☎04 76 61 39 34
Relations Usagers ☎04 76 99 70 00

TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN
Agence TOUGO-Mobi-G
1846 rue de Belledonne - Crolles
☎0 800 941 103 www.tougo.fr

TAXIS St Nazaire les Eymes/St Ismier
☎07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎17
Gendarmerie de St Ismier ☎04 76 52 15 45

POMPIERS ☎18

SECOURS MONTAGNE ☎112

METEO St Martin d'Hères ☎08 99 71 02 38
VIGILANCE METEO www.vigimeteo.com
QUALITE DE L'AIR N° azur : 0 810 800 710
www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire
☎**0 892 705 705**

OPPOSITION chéquier
☎**0 892 68 32 08**

Conciliateur médiateur de justice
Permanences les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h à 17h mairie de St-Ismier sur RDV ☎**04 76 52 52 25**

Centre médico-social
71, chemin des sources (Bâtiment A) Bernin
☎**04 56 58 16 91**

Permanence de l'Avocat
Le 1er vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎**04 76 52 24 29**

Pharmacies de garde

Mai 2018

1	PHARMACIE SILVESTRE - Domène	☎ 04 76 77 23 08
6	PHARMACIE BLANCHARD - Le Champ Près Froges	☎ 04 76 71 40 75
8	PHARMACIE de L'ORCHIDEE - Lancey	☎ 04 76 71 43 36
10	PHARMACIE DJIAN - St Ismier	☎ 04 76 52 23 42
13	PHARMACIE FERRADOU - Le Versoud	☎ 04 76 77 26 39
20-21	PHARMACIE des CHARMETTES - Domène	☎ 04 76 77 12 32
27	PHARMACIE LUU DUC - Crolles	☎ 04 76 08 01 59

N°ISSN : 1141-4936 - Responsable publication : Michèle FLAMAND - Photos : M FLAMAND, JRS Welcome
Mise en Page et impression : Imprimerie Notre-Dame - 38 Montbonnot - www.imprimerienotredame.com